



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 108733

Texte de la question

M. Michel Herbillon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le décret n° 2007-255 du 27 février 2007 qui prévoit la création d'une carte nationale d'identité électronique, faisant suite au décret n° 2007-240 du 22 février 2007 créant l'agence nationale des titres sécurisés. Il lui demande de bien vouloir préciser si la mise en place de cette nouvelle carte d'identité fera l'objet d'un projet de loi et sous combien de temps son déploiement pourra voir le jour.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108733

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4968

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)